

# UBAM

287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 35 412

---

## INFORMATIONS ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE UBAM - EUROPE RESPONSIBLE SMALL CAP EQUITY UBAM - POSITIVE IMPACT EQUITY

---

Luxembourg, le 10 mars 2023

Chers Actionnaires,

Le Conseil d'Administration d'UBAM vous informe de la décision suivante prise par résolution circulaire :

Le compartiment UBAM - EUROPE RESPONSIBLE SMALL CAP EQUITY (le « Compartiment absorbé ») fusionnera avec le compartiment UBAM - POSITIVE IMPACT EQUITY (le « Compartiment absorbant »), ce dernier absorbant l'autre conformément au type de fusion décrit à l'article 1, alinéa 20, point a) de la loi du 17 décembre 2010.

Cette fusion est motivée par le fait que les actifs du Compartiment absorbé sont relativement faibles et que le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant partagent une approche d'investissement similaire, malgré des caractéristiques différentes (détaillées dans le tableau ci-dessous). Par exemple, le Compartiment absorbant investit une part plus importante de son actif net dans des moyennes et grandes capitalisations avec une capitalisation boursière minimale de 200 millions d'euros, contre une capitalisation boursière minimale de 100 millions d'euros pour le Compartiment absorbé ; par ailleurs, le Compartiment absorbant promeut des investissements plus durables, étant donné qu'il est classé comme produit relevant de l'article 9 en vertu du Règlement SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »).

La fusion prendra effet le 17 avril 2023 (la « Date de prise d'effet »).

Les politiques et objectifs d'investissement des Compartiments absorbé et absorbant diffèrent de la manière suivante.

UBAM - EUROPE RESPONSIBLE SMALL CAP EQUITY	UBAM - POSITIVE IMPACT EQUITY
<p>Ce Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs nets dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans l'Union européenne, au Royaume-Uni et/ou dans l'Espace économique européen (hors Liechtenstein) et, jusqu'à 25 % dans des warrants sur valeurs mobilières, des obligations convertibles ou des obligations avec warrants sur valeurs mobilières, obligations et autres titres de créance et instruments du marché monétaire.</p> <p>Ce Compartiment sélectionne principalement des actions de sociétés qui composent le tiers inférieur en matière de capitalisation boursière de toutes les actions cotées en Bourse dans la zone susmentionnée. La capitalisation boursière minimale sera de 100 000 000 EUR.</p> <p>Le Compartiment cherche généralement à investir dans des modèles commerciaux de croissance durable et de qualité : des sociétés fortement</p>	<p>Ce Compartiment investit au moins 70 % de son actif net dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans l'Union européenne, au Royaume-Uni, dans l'Espace économique européen et/ou en Suisse et, à titre accessoire, jusqu'à 20 % de son actif net dans des warrants sur valeurs mobilières, des obligations convertibles ou des obligations avec warrants sur valeurs mobilières, obligations et autres titres de créance et instruments du marché monétaire.</p> <p>Ce Compartiment est autorisé à investir jusqu'à 15 % sur les marchés émergents.</p> <p>Ce Compartiment répond aux Objectifs de développement durable de l'ONU à travers six thèmes, dont trois portent sur des aspects environnementaux (écosystèmes sains, stabilité climatique, communautés durables) et trois portent sur des aspects sociaux (besoins fondamentaux, santé et bien-être, économies inclusives et équitables). Le principal objectif durable est</p>

UBAM - EUROPE RESPONSIBLE SMALL CAP EQUITY	UBAM - POSITIVE IMPACT EQUITY
<p>financées, bien gérées et bénéficiant d'un avantage concurrentiel avec des rendements élevés ou en cours d'amélioration et une exposition aux marchés finaux en pleine croissance. Dans le cadre de cette mission, les sociétés exposées à une dynamique interne positive (stratégie d'entreprise, initiatives de gestion, etc.) et externe (exposition au marché final) sont mises en avant, et, par conséquent, il existe une préférence pour les sociétés exposées à des tendances de croissance séculaire durables qui devraient être bien placées pour faire face aux fluctuations cycliques à court terme résultant d'un environnement macroéconomique plus large. Le Gestionnaire d'investissement cherchera généralement à poursuivre et à s'engager auprès de sociétés qui démontrent une volonté de mettre en œuvre des normes ESG solides et de promouvoir une stratégie ambitieuse en matière de durabilité, car le Gestionnaire d'investissement estime que cela lui permettra d'être mieux placé pour réduire leur intensité carbone, consolider leur positionnement concurrentiel et parvenir à une croissance rentable sur une base durable.</p> <p>Afin d'améliorer la liquidité, le Compartiment investira également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans des sociétés de moyennes et plus grandes capitalisations,</li> <li>- dans des actifs liquides comme des instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie, des obligations et d'autres titres de créance ou des instruments du marché monétaire et des dépôts bancaires à court terme.</li> </ul> <p>Le principal objectif durable pour lequel le Compartiment pourra mesurer l'impact positif est la baisse de l'intensité du carbone par rapport à son indice de référence, l'indice MSCI Europe Small Cap. Cet indice de référence est une référence standard représentant l'univers du Compartiment, mais il n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.</p> <p>Le Compartiment favorise une empreinte carbone plus faible, en accordant une attention particulière aux gaz à effet de serre (GES) et à la stratégie climatique des émetteurs afin de maintenir l'intensité carbone moyenne pondérée du Compartiment au-dessous de celle de son univers d'investissement. L'indicateur de durabilité utilisé pour mesurer l'empreinte carbone est l'intensité carbone moyenne pondérée en tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'USD de chiffre d'affaires.</p> <p>Les sociétés directement impliquées dans la production d'armes controversées et illégales, l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz et la production de tabac sont exclues, ainsi que les sociétés directement impliquées dans la distribution de tabac, les jeux d'argent et les divertissements pour</p>	<p>d'investir dans des entreprises dont les produits, services et/ou processus contribuent à la résolution des problèmes environnementaux et/ou sociaux tels que définis par les Objectifs de développement durable des Nations Unies, y compris, sans s'y limiter, à l'atténuation du changement climatique, à la promotion de systèmes d'économie circulaire, à des soins de santé et à une éducation abordables, ainsi qu'à la protection et à la restauration de la biodiversité. Les sociétés directement impliquées dans la production d'armes conventionnelles, nucléaires et controversées sont exclues, ainsi que les sociétés directement impliquées dans la production de tabac, les jeux d'argent, les divertissements pour adultes, l'extraction de charbon thermique et l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz. En outre, il existe des exclusions, avec des seuils de revenus appliqués, pour les sociétés directement impliquées dans la distribution de tabac, l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz et les services générant de l'électricité à partir du nucléaire, du pétrole et du gaz ou du charbon. De plus, le Compartiment exclut toutes les sociétés qui enfreignent le Pacte mondial des Nations Unies (« UN Global Compact »).</p> <p>La stratégie d'investissement repose sur des scores ESG externes, ainsi que sur une analyse interne. Au moins 90 % des investissements de ce Compartiment font l'objet d'une analyse ESG. Pour les investissements qui n'en possèdent pas, une analyse équivalente est réalisée en interne par le Gestionnaire d'investissement.</p> <p>Le processus de sélection exclut systématiquement au moins 20 % de l'univers d'investissement en fonction d'une combinaison de scores ESG et d'exclusions de secteurs/comportements. 100 % des entreprises bénéficiaires des investissements contribuent positivement à un ou plusieurs objectifs environnementaux/sociaux.</p> <p>La construction de l'univers est axée sur l'inclusion positive plutôt que sur l'exclusion. C'est-à-dire que, grâce aux six objectifs thématiques, le Gestionnaire d'investissement construit un univers en respectant le système IMAP et les références ESG positives. L'univers est composé des actions de l'indice MSCI Europe Equity Net Return (l'« Indice de référence ») en plus des candidats sélectionnés en dehors de cet Indice de référence en raison de leur impact positif ainsi que de leurs critères ESG et financiers. L'Indice de référence est représentatif de l'univers d'investissement et du profil de risque du Compartiment. Le Gestionnaire d'investissement gère activement le Compartiment et dispose d'une grande latitude pour s'écarter des éléments constitutifs de l'Indice de référence en ce qui concerne les pays, les secteurs, les émetteurs et les instruments, surtout compte tenu du fait que l'indice de référence est une référence standard utilisée pour</p>

UBAM - EUROPE RESPONSIBLE SMALL CAP EQUITY	UBAM - POSITIVE IMPACT EQUITY
<p>adultes, l'extraction de charbon thermique, l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz, les compagnies d'électricité, les armes conventionnelles et nucléaires, avec des seuils de revenus appliqués. De plus, le Compartiment exclut toutes les sociétés qui enfreignent le Pacte mondial des Nations Unies (« UN Global Compact »).</p> <p>Les critères ESG font partie intégrante et sont indispensables au processus d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement effectue un filtrage aussi bien négatif que basé sur des normes permettant de filtrer l'univers d'investissement. Les informations liées aux critères ESG figurent dans le processus de sélection des titres. La construction du portefeuille prendra en compte les critères ESG ainsi que la contribution au risque découlant des expositions ESG. Les facteurs propres à la société et au portefeuille, y compris les évolutions ESG, sont pris en compte lors de la construction et du suivi du portefeuille. Par le biais d'un engagement direct avec des sociétés et du vote par procuration conformément à sa politique en matière de droits de vote, le Gestionnaire d'investissement s'assure que les obligations légales des actionnaires responsables sont remplies.</p> <p>L'analyse ESG couvre 100 % du portefeuille. Pour les sociétés non couvertes par des fournisseurs externes de la recherche ESG, l'analyse est menée par le Gestionnaire d'investissement.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement reconnaît que les risques en matière de durabilité décrits au chapitre « <a href="#">FACTEURS DE RISQUE</a> » peuvent avoir un impact sur la performance du Compartiment. L'évaluation des risques en matière de durabilité est complexe et nécessite des jugements subjectifs, qui peuvent être basés sur une analyse ESG qui combine des recherches internes et externes menées par divers fournisseurs de données ESG, y compris, notamment, MSCI ESG Research, ISS ou Sustainalytics. Ces données qui pourraient être difficiles à obtenir et/ou incomplètes, estimées, obsolètes ou autrement très inexactes ne peuvent pas garantir que l'évaluation du Gestionnaire d'investissement déterminera correctement l'impact des risques de durabilité sur les investissements du Compartiment.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement s'engage à inclure, entre autres, des investissements dans des activités durables telles que définies par le Règlement sur la Taxonomie. Plus particulièrement, par le biais de son analyse ESG, sur la base des données de la société, de l'engagement et, si nécessaire, de l'utilisation de fournisseurs de données externes, le Gestionnaire d'investissement cherchera à sélectionner des investissements à impact limité qui contribuent de manière significative</p>	<p>encadrer l'univers du Compartiment, mais n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement effectue un filtrage négatif, sur la base de la liste d'exclusion et du profil ESG permettant de filtrer l'univers d'investissement. Les références en matière d'impact et ESG sont entièrement intégrées dans la prise de décision concernant l'achat, la vente et la taille des positions des participations sous-jacentes. Le score « IMAP » combiné à l'analyse ESG et financière déterminera la taille des positions dans le portefeuille.</p> <p>L'intensité de l'impact (IMAP) est mesurée par le système de notation exclusif du Gestionnaire d'investissement, avec une exigence de notation minimale pour être intégré dans le Compartiment. Ce système fait l'objet d'une surveillance externe par l'intermédiaire de l'Impact Advisory Board.</p> <p>L'Impact Advisory Board est un conseil consultatif composé de spécialistes de la durabilité indépendants et externes et auquel assiste un représentant du Gestionnaire d'investissement. Il se réunit deux fois par an et a notamment pour responsabilités de fournir un niveau d'examen des scores IMAP du Compartiment (le résultat du processus IMAP) et des directives stratégiques sur les questions de durabilité. Parce qu'il s'agit d'un organe consultatif, l'Impact Advisory Board n'a aucun pouvoir de décision quant à la composition du portefeuille, cette responsabilité et celle du score IMAP appartenant au Gestionnaire d'investissement. Il peut toutefois recommander au Gestionnaire d'investissement de modifier les scores IMAP et de dialoguer avec les entreprises sur des questions spécifiques. Le procès-verbal de chaque réunion de l'Impact Advisory Board est publié sur le site Web de l'UBP.</p> <p>Les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité sont pris en compte dans la liste d'exclusion susmentionnée, qui comprend les exclusions basées sur les secteurs, mais aussi sur les comportements. Lors de la mesure de l'intensité de l'impact, la notation de l'importance (la part d'activité représentée par un secteur d'activité à impact positif) est un score net qui reflète également les secteurs d'activité ayant un impact neutre, voire négatif.</p> <p>L'élément de Gouvernance est surveillé par le Gestionnaire d'investissement dans le cadre de ses propres recherches, de son engagement auprès des sociétés du portefeuille sur les questions ESG et de l'analyse des controverses liées à la gouvernance ou des changements dans les notations ESG externes.</p> <p>Ce Compartiment n'utilise pas d'instruments dérivés, à l'exception de la couverture des classes d'actions. Les instruments dérivés utilisés pour les classes d'actions</p>

UBAM - EUROPE RESPONSIBLE SMALL CAP EQUITY	UBAM - POSITIVE IMPACT EQUITY
<p>à l'atténuation du réchauffement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique, tout en respectant le principe consistant à « Ne pas causer de préjudice important » de l'UE. À la date du présent prospectus, les informations nécessaires pour déterminer la proportion exacte des investissements conformes à ce Règlement restent très limitées. Par conséquent, la proportion minimale des investissements alignés sur le Règlement sur la Taxonomie est actuellement fixée à 0 %. Dès que des données supplémentaires seront disponibles, le prospectus sera mis à jour avec la proportion applicable.</p> <p>De plus amples informations sur la politique d'investissement responsable du Gestionnaire d'investissement sont disponibles sur <a href="https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment">https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment</a> <sup>(1)</sup></p> <p>Le Compartiment n'investit pas activement dans des instruments dérivés, à l'exception de la couverture des classes d'actions. Les instruments dérivés utilisés pour la couverture des classes d'actions n'ont pas d'impact significatif sur les caractéristiques E et S.</p> <p>De plus amples informations sur le Règlement SFDR sont disponibles dans l'Annexe relative au Règlement SFDR <sup>(1)</sup>.</p> <p>La valeur nette d'inventaire est exprimée en EUR.</p> <p>Le Compartiment est activement géré et utilise l'indice MSCI Europe Small Cap Net Return Index (« l'Indice de référence ») pour atteindre son objectif de performance. L'Indice de référence est représentatif de l'univers d'investissement et du profil de risque du Compartiment. Si les titres détenus par le Compartiment correspondent essentiellement à ceux de l'Indice de référence, le Gestionnaire d'investissement dispose toutefois d'une grande latitude pour s'écarter de ses éléments constitutifs en ce qui concerne les pays, les secteurs, les émetteurs et les instruments, afin de tirer parti d'opportunités d'investissement spécifiques.</p>	<p>n'ont pas d'impact significatif sur les caractéristiques E et S.</p> <p>Le processus d'investissement de ce Compartiment repose sur la collaboration entre le Gestionnaire d'investissement (Union Bancaire Privée, UBP SA) et le Cambridge Institute for Sustainability Leadership. Le Cambridge Institute for Sustainability Leadership n'intervient pas dans la sélection d'actions de ce Compartiment. L'Impact Investment Committee de l'UBP et l'Impact Advisory Board indépendant biennuel cité précédemment soutiennent le Gestionnaire d'investissement. L'Impact Investment Committee est un comité interne de Gestionnaire d'investissement qui effectue un examen mensuel du statut et des questions ESG.</p> <p>Ce Compartiment n'a pas d'indice de référence désigné pour atteindre son objectif durable.</p> <p>Ce Compartiment ne connaît aucune restriction sur le pourcentage investi dans des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations. Néanmoins, la capitalisation boursière minimale sera de 200 000 000 EUR ou équivalente.</p> <p>Ce Compartiment sera relativement concentré (il contient en général 35-45 valeurs) et à faible taux de rotation.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement s'engage à inclure, entre autres, des investissements dans des activités durables telles que définies par le Règlement sur la Taxonomie. À cette fin, par le biais du processus d'investissement décrit ci-dessus, le Gestionnaire d'investissement sélectionnera, entre autres, des investissements conformes à l'un de ses six thèmes d'investissement, à savoir « Stabilité climatique » qui se rapporte à l'ODD 7 « Énergie propre et d'un coût abordable » et à l'ODD 13 « Lutte contre les changements climatiques ». Les investissements dans les deux autres thèmes d'investissement axés sur l'environnement sont également concernés : Communautés durables (ODD 11 et 12) et Écosystèmes sains (ODD 14 et 15). La participation à l'atténuation du réchauffement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique, ainsi que leur respect du principe consistant à « Ne pas causer de préjudice important » de l'UE sont identifiés par le profilage ESG par le biais d'une évaluation interne et des fournisseurs de données tiers, de l'évaluation de l'impact IMAP d'UBP et de l'engagement bilatéral systématique. À la date du présent prospectus, les informations nécessaires pour déterminer la proportion exacte des investissements conformes à ce Règlement restent très limitées. Par conséquent, la proportion minimale des investissements alignés sur le Règlement sur la Taxonomie est actuellement fixée à 0 %. Dès que</p>

UBAM - EUROPE RESPONSIBLE SMALL CAP EQUITY	UBAM - POSITIVE IMPACT EQUITY
<p><i>Profil de l'investisseur standard : ce Compartiment convient aux investisseurs disposés à prendre des risques plus élevés liés aux investissements sur les marchés boursiers afin de maximiser leurs rendements. Ainsi, les investisseurs doivent être expérimentés dans les produits volatils et pouvoir accepter des pertes significatives. Les investisseurs devraient considérer un horizon d'investissement à long terme d'au moins 5 ans afin de surmonter des tendances de marché potentiellement défavorables.</i></p> <p>- Calcul du risque : méthode par les engagements</p>	<p>des données supplémentaires seront disponibles, le prospectus sera mis à jour avec la proportion applicable.</p> <p>De plus amples informations sur la politique d'investissement responsable sont disponibles à l'adresse <a href="https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment">https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment</a> et de plus amples informations sur le Règlement SFDR sont disponibles dans l'Annexe relative au Règlement SFDR <sup>(1)</sup>.</p> <p>La valeur nette d'inventaire est exprimée en EUR.</p> <p><i>Profil de l'investisseur standard : ce Compartiment convient aux investisseurs disposés à prendre des risques plus élevés liés aux investissements sur les marchés boursiers afin de maximiser leurs rendements. Ainsi, les investisseurs doivent être expérimentés dans les produits volatils et pouvoir accepter des pertes significatives. Les investisseurs devraient considérer un horizon d'investissement à long terme d'au moins 5 ans afin de surmonter des tendances de marché potentiellement défavorables.</i></p> <p>- Calcul du risque : méthode par les engagements</p>

<sup>(1)</sup> Suite à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (ci-après « Niveau 2 du Règlement SFDR »), veuillez noter que, en plus des informations déjà disponibles sur le Règlement SFDR pour les Compartiments absorbé et absorbant, une Annexe relative au Règlement SFDR pour ces deux Compartiments est disponible. Les actionnaires du Compartiment absorbé ayant l'intention de participer à cette Fusion sont donc invités à se reporter à l'Annexe relative au Règlement SFDR du Compartiment absorbant dans la dernière version du prospectus d'UBAM, disponible gratuitement et sur demande auprès du siège social d'UBAM, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ainsi que sur le site Web de la Société de gestion d'UBAM ([www.ubp.com](http://www.ubp.com)).

## Règlement SFDR

UBAM - EUROPE RESPONSIBLE SMALL CAP EQUITY	UBAM - POSITIVE IMPACT EQUITY
Article 8	Article 9

De plus amples informations sur le Règlement SFDR sont disponibles dans le prospectus d'UBAM aux pages 21 et 22.

**Les commissions de gestion et les frais courants sont indiqués dans le tableau ci-dessous.**

Les actionnaires du Compartiment absorbé recevront des actions du Compartiment absorbant du même Type et dotées des caractéristiques les plus similaires possible (devise, capitalisation, distribution) que les actions détenues dans le Compartiment absorbé, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Compartiment absorbé				Compartiment absorbant			
UBAM - EUROPE RESPONSIBLE SMALL CAP EQUITY				UBAM - POSITIVE IMPACT EQUITY			
Code ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Frais courants	Code ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Frais courants
LU1509917735	AC EUR	1.50%	2.26%	LU1861460340	AC EUR	1.50%	2.23%
LU1509917818	AD EUR	1.50%	2.25%	LU1861460423	AD EUR	1.50%	2.23%
LU1509917909	AC CHF	1.50%	2.26%	LU1861460696	AC CHF	1.50%	2.23%
LU1509918386	AHC USD	1.50%	2.26%	LU1861460852	AC USD	1.50%	2.23%
LU1509919277	IC EUR	1.00%	1.52%	LU1861462635	IC EUR	1.00%	1.50%
LU1509919350	ID EUR	1.00%	1.53%	LU1861462718	ID EUR	1.00%	1.50%

Compartiment absorbé				Compartiment absorbant			
UBAM - EUROPE RESPONSIBLE SMALL CAP EQUITY				UBAM - POSITIVE IMPACT EQUITY			
Code ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Frais courants	Code ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Frais courants
LU1509919863	IHC USD	1.00%	1.51%	LU1861463013	IC USD	1.00%	1.50%
LU1509919947	IHD USD	1.00%	1.52%	LU1861463104	ID USD	1.00%	1.50%
LU1509920283	IC GBP	1.00%	1.53%	LU1861463443	IC GBP	1.00%	1.50%
LU1509920366	ID GBP	1.00%	1.52%	LU1861463526	ID GBP	1.00%	1.50% (a)
LU1509920440	UC EUR	1.00%	1.75%	LU1861464847	UC EUR	1.00%	1.74%
LU1509920523	UD EUR	1.00%	1.77%	LU1861464920	UD EUR	1.00%	1.71%
LU1509920796	UC GBP	1.00%	1.76%	LU1861465067	UC GBP	1.00%	1.73%
LU1509920952	RC EUR	2.00%	2.77%	LU1861466628	RC EUR	2.50%	3.24%
LU1611263655	YC EUR	0.50%	1.01%	LU1861467436	YC EUR	0.32%	0.62%

(a) Cette classe d'actions étant actuellement inactive, ce nombre est une estimation.

Les autres frais imputés au Compartiment absorbant sont identiques à ceux facturés au Compartiment absorbé.

Tous les actifs du Compartiment absorbé seront vendus à la Date de prise d'effet.

L'apport des actifs du Compartiment absorbé étant effectué sous forme de liquidités, la fusion n'aura aucun impact négatif sur la performance et la composition du portefeuille du Compartiment absorbant. En outre, aucun rééquilibrage significatif ou important du portefeuille du Compartiment absorbant n'est prévu avant ou après la Fusion.

Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
UBAM - EUROPE RESPONSIBLE SMALL CAP EQUITY (toutes classes d'actions)	UBAM - POSITIVE IMPACT EQUITY
ISR =4 AC CHF : ISR = 5	ISR = 4

Le Compartiment absorbant a le même Indicateur Synthétique de Risque ou ISR (4) que celui du Compartiment absorbé (4).

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant étant deux compartiments de la même entité juridique, leur imposition est identique. Il est toutefois conseillé aux actionnaires de s'informer sur les conséquences potentielles que la fusion programmée pourrait avoir sur leur propre imposition.

Le coût de cette fusion sera supporté par UBP Asset Management (Europe) S.A., Luxembourg.

À compter de la date du présent avis et jusqu'à la réalisation de la décision de fusion, (i) aucune action du Compartiment absorbé ne sera émise, mais (ii) le compartiment continuera de racheter ses actions.

Les actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant qui sont en désaccord avec la fusion peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais, jusqu'au 17 avril 2023 à 13 h 00.

Les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas effectué de demandes de rachat de leurs actions avant le 17 avril 2023 à 13 h 00 se verront attribuer les actions correspondantes du Compartiment absorbant conformément au tableau ci-dessus, seront considérés, à compter de la même date, comme des actionnaires du Compartiment absorbant, et disposeront de tous les droits associés à cette qualité.

Le calcul du rapport d'échange sera effectué le 18 avril 2023, par la division de la valeur nette d'inventaire (VNI) par action du Compartiment absorbé en date du 17 avril 2023 par la VNI de la classe d'actions correspondante du Compartiment absorbant en date du 17 avril 2023. Le calcul du rapport d'échange sera vérifié par les réviseurs d'entreprises d'UBAM, Deloitte Audit Sàrl.

Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (DIC PRIIP) ainsi que les derniers rapports périodiques d'UBAM seront mis à la disposition de tous les investisseurs, sans frais, sur demande adressée au siège social d'UBAM, 287-289,

route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que sur le site Web de la Société de gestion d'UBAM ([www.ubp.com](http://www.ubp.com)). Un exemplaire du rapport du réviseur d'entreprises concernant la fusion ainsi que toute information supplémentaire seront disponibles au siège social d'UBAM.

Le DIC PRIIPs doit être lu attentivement avant d'investir.

Le Conseil d'Administration d'UBAM

*Ci-joint : DIC PRIIPs des classes d'actions absorbantes*